

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

1. SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

UFI : P492-E1YK-J008-K1T6

Client : COMPTOIR DES LYS

Référence interne:D12022-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit pour nettoyer et détartrer la cuvette des toilettes.

Catégorie d'utilisation : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Descripteurs des utilisations (REACH) : PC35 : Produit de lavage et de nettoyage (inclus les produits à base de solvant)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPTOIR DES LYS
ZA les douets jaunes
49360 SOMLOIRE - FRANCE
Tél:+33(0)2 41 55 66 65
Email :contact@comptoirdeslys.fr

Adresse électronique de la personne en charge de la FDS:
reglementation@alvend.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour la France, Service Orfila : +33 (0)1.45.42.59.59 (disponible 7j/7 et 24h/24)
ou Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions (Hôpital Central) : +33 (0)3 83 32 36 36
Pour la Belgique, Centre antipoison: +32 070/245.245 (disponible 7j/7 et 24h/24)
Pour le Luxembourg, Centre antipoison: 8002 5500 (disponible 7j/7 et 24h/24)

Pour les autres membres de l'union européenne, contacter le service d'urgence de votre pays, numéro disponible sur le site : <https://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks>
ou le service d'urgence européen : 112

Pour la Suisse, Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 ou +41 44 251 51 51 depuis l'étranger (disponible 7j/7 et 24h/24)

2. SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

LégislationCLP

ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

1/15

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

EUH208 - Contient delta-3-Carene, pinenes. Peut produire une réaction allergique

2.2. Elements d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

LégislationCLP



Mention d'avertissement : DANGER

ED11 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EUH208 - Contient delta-3-Carene, pinenes. Peut produire une réaction allergique

Composants sensibilisants qui doivent être listés sur l'étiquette :
delta-3-Carene;Pinenes

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :
alcohols, C12-14, ethoxylated<2.5EO, sulfates, sodium salts / sodium laureth sulfate,cocamidopropyl betaine,decyl glucoside,lauryl glucoside

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

3. SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange aqueux à base de tensioactifs anioniques, non ioniques, amphotères, acides et parfum.

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement(CE) n°1907/2006 (REACH)

3.2. Mélanges

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

2/15

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

Identification	C.A.S	EINECS	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008	Concentration (%)
alcohols, C12-14, ethoxylated<2.5EO, sulfates, sodium salts / sodium laureth sulfate (No REACH : 01-2119488639-16)	68891-38-3	500-234-8	EDI1, EHC3, SCI2 - H315, H318, H412	[5-10]
cocamidopropyl betaine (No REACH : 01-2119489410-39)	61789-40-0	263-058-8	EDI1, EDI2, EHC3 - H318, H412	[1-5]
citric acid (No REACH : 01-2119457026-42)	77-92-9	201-069-1	EDI2 - H319	[1-5]
decyl glucoside (No REACH : 01-2119488530-36)	68515-73-1	500-220-1	EDI1 - H318	[1-5]
lauryl glucoside (No REACH : 01-2119489418-23)	110615-47-9	600-975-8	EDI1, SCI2 - H315, H318	[1-5]
Pinenes			AH1, EHC1, SS1B - H304, H317, H410	[0-1]
delta-3-Carene	13466-78-9	236-719-3	AH1, AT14, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1A - H226, H304, H315, H317, H332, H410	[0-1]

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

4. SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

En cas de doutes ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4.1. Description des premiers secours

Informations concernant les premiers secours par voie d'exposition :

- EN CAS D'INHALATION : non concerné.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement. Consulter un ophtalmologiste si les symptômes persistent.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation : Pas d'effet dangereux connu
- Par contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- Par contact avec les yeux : En cas d'éclaboussure, peut causer des graves lésions des yeux, irritation, rougeur et larmoiement.
- Par ingestion : Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pour les personnes sensibles, des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

5. SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

3/15

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inapproprié: Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Prévention : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former : monoxyde et dioxyde de carbone
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissante.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau sur les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et d'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs.

Équipement de protection individuel : voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau lac ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues et en cas d'infiltration dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13)

7. SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit sec et aéré. Température de stockage recommandée : 10 - 35°C.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaires sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter l'exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de données

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME) et Valeur Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Aucun composant

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur en France au moment de son élaboration (INRS ED984-2012)

Composants (>1%) avec DNEL

alcohols, C12-14, ethoxylated<2.5EO, sulfates, sodium s

(CAS 68891-38-3)

Travailleur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée	2750 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation	175 mg/m3

Consommateur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée	1650 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation	52 mg/m3
- effets systémiques, par voie orale	15 mg/kg

citric acid

(CAS 77-92-9)

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

5/15

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

Aucune valeur de DNEL a été dérivé.

cocamidopropyl betaine

(CAS 61789-40-0)

Travailleur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée 12,5 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 44 mg/m3

Consommateur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée 7,5 mg/kg
- effets systémiques, par voie orale 7,5 mg/kg

decyl glucoside

(CAS 68515-73-1)

Travailleur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée 595000 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 420 mg/m3

Consommateur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée 357000 mg/kg
- effets systémiques, par voie orale 35,7 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 124 mg/m3

lauryl glucoside

(CAS 110615-47-9)

Travailleur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée 595000 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 420 mg/m3

consommateur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée 357000 mg/kg
- effets systémiques, par voie orale 35,7 mg/kg
- effets systémiques, Inhalation 124 mg/m3

Composants (>1%) avec PNEC

alcohols, C12-14, ethoxylated<2.5EO, sulfates, sodium s

(CAS 68891-38-3)

- eau douce 0,24 mg/l
- eau de mer 0,024 mg/l
- libération sporadique 0,071 mg/l
- station d'épuration 10000 mg/l
- sédiment (eau douce) 0,9168 mg/kg
- sédiment (eau de mer) 0,09168 mg/kg

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

6/15

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

sol

7,5 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire) La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

citric acid

(CAS 77-92-9)

eau douce	0,44 mg/l
eau de mer	0,044 mg/l
sédiment d'eau douce	3,46 mg/kg
sédiment marin	34,6 mg/kg
station d'épuration	> 1000 mg/l
sol	33,1 mg/kg

cocamidopropyl betaine

(CAS 61789-40-0)

eau douce	0,0135 mg/l
eau de mer	0,00135 mg/l
sédiment (eau douce)	1 mg/kg
sédiment (eau de mer)	0,1 mg/kg
sol	0,8 mg/kg
station d'épuration	3000 mg/l

decyl glucoside

(CAS 68515-73-1)

eau douce	0,176 mg/l
eau de mer	0,0176 mg/l
libération sporadique	0,27 mg/l
station d'épuration	560 mg/l
sédiment (eau douce)	1,516 mg/kg
sédiment (eau de mer)	0,152 mg/kg
sol	0,654 mg/kg
orale (empoisonnement secondaire)	111,11 mg/kg

lauryl glucoside

(CAS 110615-47-9)

eau douce	0,176 mg/l
eau de mer	0,018 mg/l
libération sporadique	0,0295 mg/l
station d'épuration	5000 mg/l
sédiment (eau douce)	1,516 mg/kg
sédiment (eau de mer)	0,065 mg/kg
sol	0,654 mg/kg
orale (empoisonnement secondaire)	111,11 mg/kg

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

7/15

Fiche de données de sécurité

Édité le :

15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

Les données se réfèrent à la matière pure.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle :

- Protection de la peau et du corps : vêtement de travail régulièrement lavé
 - Protection des mains : protection non requise. Pour les contacts prolongés, porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Exemple : Caoutchouc butylique. caoutchouc nitrilique ; épaisseur : 0.1mm, délai de rupture : ≥ 8 h
 - Protection des yeux : porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection respiratoire : protection non requise.



9. SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Galénique :	Gel fluide
Odeur :	Fraîche eucalyptus pin
Couleur :	Vert / limpide à très légère opalescence
Solubilité dans l'eau :	oui
Point éclair (+/-0,5°C) :	> 100
Viscosité (cPoises) (25°C) :	L3 V20 2200 - 2700
pH :	2.3 - 2.9
Matière Active (% Brix) :	16.5 - 19.5
Densité :	1.045 - 1.065

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles à ce jour.

10. SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

8/15

Fiche de données de sécurité

Édité le :

15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles à ce jour.

10.4. Conditions à éviter

Craint le gel et les chaleurs excessives.

10.5. Matières incompatibles

Bases et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si utilisé pour des utilisations prévues.
En cas d'incendie, monoxyde et dioxyde de carbone.

11. SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur la toxicité des substances présentant un danger pour la santé :
Alcohols, C12-14, ethoxylated < 2.5 EO, sulfates, sodium salts (CAS 68891-38-3)

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (OCDE 401)

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (OCDE 402)

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (OCDE 404)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (OCDE 405)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant: n'a pas d'action sensibilisante.

Données expérimentales/calculées: cobaye: non sensibilisant (OCDE 406)

Effet CMR :

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur mammifères ou sur cultures de cellules de mammifères.

Données expérimentales/calculées: test d'Ames Bactérie: négatif (OCDE 471)

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité pour la reproduction.

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité sur des organes cibles après exposition répétée.

Danger par aspiration : Pas de danger par aspiration attendu.

Cocamidopropyl betaine (CAS : 61789-40-0):

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (OCDE 401)

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (OCDE 402)

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: légèrement irritant (OCDE 404)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (OCDE 405)

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

cobaye: non sensibilisant (OCDE 406)

Evaluation CMR

Evaluation du caractère mutagène:

Les résultats de plusieurs études sur microorganismes et cultures de cellules de mammifères sont disponibles. L'ensemble des données disponibles ne donne pas d'indication sur le fait que la substance a un effet mutagène.

Données expérimentales/calculées:

test d'Ames, bactérie: négatif (OCDE 471)

essai du micronoyau, souris: négatif (OCDE 474)

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité pour la reproduction.

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale la substance n'a pas conduit à des malformations.

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucun effet irréversible n'a été observé en expérimentation animale après une exposition orale répétée.

Danger par aspiration : Pas de danger par aspiration attendu.

Decyl glucoside (CAS : 68515-73-1)

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2000 mg/kg (OCDE 401)

DL50 lapin (par voie cutanée): > 2000 mg/kg (OCDE 402)

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau (lapin): légèrement irritant (OCDE 404)

Lésion oculaire grave/irritation (lapin): dommage irréversible (OCDE 405)

Evaluation de l'effet sensibilisant:

n'a pas d'action sensibilisante.

Données expérimentales/calculées:

cobaye: non sensibilisant (OCDE 406)

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

10/15

Fiche de données de sécurité

Édité le :

15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

Effet CMR

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries.

Données expérimentales/calculées:

test d'Ames, Bactérie: négatif (OCDE 471)

Evaluation du caractère cancérigène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité pour la reproduction.

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale la substance n'a pas conduit à des malformations.

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucun effet irréversible n'a été observé en expérimentation animale après une exposition orale répétée.

Danger par aspiration : Pas de danger par aspiration attendu.

Lauryl glucoside (CAS : 110615-47-9)

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5000 mg/kg (OCDE 401)

DL50 lapin (par voie cutanée): > 5000 mg/kg (OCDE 402)

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires. Irritant par contact avec la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau (lapin): irritant (OCDE 404)

Lésion oculaire grave/irritation (lapin): dommage irréversible (OCDE 405)

Evaluation de l'effet sensibilisant:

n'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

cobaye: non sensibilisant (OCDE 406)

Effet CMR

Evaluation du caractère mutagène:

Evaluation du caractère mutagène:

Les résultats de plusieurs études sur microorganismes et cultures de cellules de mammifères sont disponibles. L'ensemble des données disponibles ne donne pas d'indication sur le fait que la substance a un effet mutagène.

Evaluation du caractère cancérigène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale la substance n'a pas conduit à des malformations.

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucun effet irréversible n'a été observé en expérimentation animale après une exposition orale répétée.

Danger par aspiration : Pas de danger par aspiration attendu.

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation : Pas d'effet dangereux connu

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

11/15

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

- Par contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- Par contact avec les yeux : En cas d'éclaboussure, peut causer des graves lésions des yeux, irritation, rougeur et larmoiement.
- Par ingestion : Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pour les personnes sensibles, des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition.

Estimation de la toxicité aiguë du mélange :

- Orale (mg/kg) : Non Déterminée
- Cutanée (mg/kg) : Non Déterminée
- Inhalation (mg/l/4h (vapeurs)) : Non Déterminée

11.2. Autres informations toxicologiques

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé « Dangereux pour l'environnement ». Aucun risque environnemental connu à ce jour.

12.2. Persistance et dégradabilité

Agents de surface biodégradables conformément à la législation en vigueur. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles à ce jour.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles à ce jour.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0.1\%$.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles à ce jour.

13. SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

12/15

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit non dilué de pénétrer dans les égouts en grande quantité.

Emballages contaminés :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible. Conserver l'étiquette sur le récipient. Eliminer les emballages conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositions locales :

Elimination avec les ordures ménagères si le produit possède un point eco-emballage sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

14. SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :NON REGLEMENTE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :NON REGLEMENTE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :NON REGLEMENTE

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :NON REGLEMENTE

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

15. SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage des détergents selon les règlements (CE) 648/2004 et 907/2006 :

5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface anioniques

Moins de 5% : agents de surface non ioniques

Moins de 5% agents de surface amphotères

Contient également: parfum, limonène

Substances figurant au tableau des maladies professionnelles du régime générale français

Aucun composant

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

13/15

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthode de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

ED11 - H318 : Méthode de calcul

EUH208 : Méthode de calcul

Historique

Précédente révision de la FDS : 09/07/2018

Date de création de la FDS : 31/03/2015

Dernière révision de la FDS : 15/01/2021

N° de version de la FDS : 2.1

Abréviations

Texte complet des abréviations:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q) SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

14/15

Fiche de données de sécurité

Édité le : 15/01/2021

BLOC WC - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V2-1-CLP du 15/01/2021

substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au mélange concerné, à la date d'impression. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette version annule et remplace les versions précédentes.